

IL EXISTE UNE LIEN EVIDENT ENTRE LA MOBILITE ET LES APPRENTISSAGES
TOUT AU LONG DE LA VIE. POURQUOI ?

PARCE QUE :

1. LA SOCIETE DEVIENT DE PLUS EN PLUS MOBILE ET LES TERRITOIRES DEVIENNENT INTELLIGENTS

- a) Le nombre **d'étudiants internationaux** a doublé de 2005 à 2015, passant de 2 à 4 millions. Ce nombre devrait doubler d'ici 2025 pour passer à 8 millions (dont la moitié en provenance d'Asie)
- b) Mais, il convient de **distinguer la mobilité voulue**, pour raisons éducatives, professionnelles ou touristiques et la mobilité subie pour raisons économiques, climatiques et pour fuir une situation de guerre
- c) la rencontre entre les **territoires intelligents** et **les communautés apprenantes** est au coeur du changement vers un "mieux vivre autrement"
- d) Au croisement de multiples thématiques, les démarches de Territoires intelligents constituent un enjeu majeur pour construire les zones urbaines de demain. Ce n'est pas juste une option ou un concept marketing, c'est une réalité et une obligation pour faire face aux enjeux imposés par les contraintes de croissance de la population, de trafic urbain, d'utilisation des ressources, de sécurité, etc.
- e) Parmi les composantes de la ville intelligente, il convient de noter les **transports intelligents et plus globalement la mobilité**

2. LA MOBILITE PERMET DE REDUIRE LE CHOMAGE

- Mais en France, **55% des demandeurs d'emplois** ne veulent pas bouger
- Au niveau européen, 60% des personnes sans emploi qui sont disposés à aller vivre dans un autre pays trouvent un emploi dans l'année, contre 35% de ceux qui n'envisagent pas une telle mobilité et restent dans leur propres pays

- 2% des citoyens européens vivent dans un autre pays que leur pays d'origine . Aux Etats-Unis, 32% des américains vivent dans un autre Etat que leur Etat d'origine

3. LE PLAN D'ACTION EUROPEEN EN MATIERE DE COMPETENCES ET DE MOBILITE

- Le marché européen de l'emploi ne peut fonctionner correctement que si les **citoyens européens sont libres** de passer d'un emploi, d'une activité, d'un pays ou d'une région à l'autre.
- la Commission assure que cette **libre circulation des travailleurs** entre les États membres, inscrite dans les traités, est garantie et effective.
- **Les actions visant à favoriser le développement des compétences** afin de lutter contre les pénuries en compétences et les goulets d'étranglement qui freinent l'économie européenne, font partie intégrante du processus de mobilité professionnelle.
- Afin de réaliser des progrès importants en matière de mobilité des travailleurs européens d'ici 2005, la Commission propose, entre autres, les actions prioritaires suivantes :
 - **renforcer la mobilité professionnelle et le développement des compétences;**
 - **faciliter la mobilité géographique.**
 - **favoriser l'accès de tous à l'éducation et à la formation, notamment l'accès gratuit aux compétences clés, indépendamment de l'âge.**
 - **Création de labels de qualité communautaires pour des meilleurs systèmes d'éducation basés sur les TIC (technologies de l'information et de la communication);**
 - **améliorer les niveaux d'éducation générale et plus spécifiquement mieux intégrer dans les systèmes d'éducation les jeunes handicapés, les jeunes ayant des difficultés d'apprentissage, les immigrés et les minorités ethniques;**
 - **assurer une meilleure interface entre le monde de l'éducation et celui du travail.**
 - **attribuer des récompenses aux sociétés ou organismes publics qui appliquent des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie particulièrement innovantes;**
 - **définir des compétences transparentes dans le domaine des TIC, sur la base de normes européennes et de régimes de validation et reconnaissance;**

- améliorer le suivi de l'adéquation entre les compétences en matière de TIC en tenant compte des exigences du monde du travail avec la création des profils de compétences détaillés;
 - établir un cadre européen pour évaluer et reconnaître l'apprentissage non formel et informel, ainsi que l'expérience professionnelle;
 - poursuivre le développement d'instruments tels que l'Europass, le CV européen et le portfolio d'ici 2003 et définir en même temps en système permettant d'accumuler les qualifications acquises dans différents établissements et pays;
 - augmenter les fonds consacrés au développement des ressources humaines.
- Faciliter la mobilité géographique implique entre autres de :
 -
 - clarifier et simplifier la reconnaissance des qualifications pour les professions réglementées. Les professions réglementées sont couvertes par un ensemble de directives.
 - rendre **l'apprentissage de langues étrangères plus précoce**, à partir de 8 ans au plus tard, afin de maîtriser deux langues étrangères européennes au terme de la scolarité obligatoire (16 ou 18 ans);
 - encourager l'accomplissement d'une partie importante, par exemple un tiers, de la formation supérieure dans un autre État membre;
 - créer un système européen de normes de qualité volontaires en matière d'éducation et de formation afin de promouvoir la mobilité dans les professions non réglementées;
 - supprimer les restrictions locales, régionales ou nationales en matière de qualifications dans les conventions collectives;
- AMELIORER L'INFORMATION ET LA TRANSPARENCE CONCERNANT LES POSSIBILITES D'EMPLOI IMPLIQUE DE:**
- lancer une campagne européenne d'information sur la mobilité, ainsi que des campagnes sectorielles.
- Afin de réaliser des marchés du travail plus ouverts et accessibles dans l'UE d'ici 2005, la Commission se propose de veiller à ce que le présent plan d'action soit pris en considération dans la prochaine révision de la stratégie européenne pour l'emploi et dans toute initiative pour l'établissement **d'un espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie.**

AU-DELA, LES PRINCIPAUX DEFIS CONCERNENT:

- **l'apprentissage tout au long de la vie, notamment l'élaboration de stratégies cohérentes et globales s'adressant à tous ainsi que des mesures d'incitation et des mécanismes de partage des coûts de façon à améliorer la capacité d'adaptation et la flexibilité de la main d'œuvre conformément aux lignes directrices pour l'emploi et au programme communautaire de Lisbonne;**
- **les compétences en TIC avec davantage d'investissement dans les atouts spécifiques et concurrentiels fondamentaux de l'UE et la prise en compte des informations factuelles lors des discussions sur les enjeux;**

ENFIN, LA COMMISSION RELEVE LES DOMAINES OU DES ACTIONS NOUVELLES RESTENT A PROMOUVOIR, A SAVOIR:

- le développement de compétences dans le contexte de l'éducation et la formation tout au long de la vie, en particulier dans le domaine des compétences en TIC;
- la promotion d'un accès effectif pour les adultes, travailleurs ou demandeurs d'emploi, à la formation professionnelle continue;
- l'équipement des jeunes en compétences de base utiles pour le marché du travail et nécessaires pour participer à l'apprentissage tout au long de la vie;
- la promotion d'initiatives à l'intention des travailleurs pour entrer sur le marché du travail, s'y maintenir et y progresser;
- l'amélioration, le cas échéant, de la transférabilité des droits en matière de sécurité sociale, y compris les pensions, dans toute l'Union européenne.

- **LE PROGRAMME EDUCATION ET FORMATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE INTEGRE LA CONSTITUTION D'UN CADRE EUROPEEN DES QUALIFICATIONS AFIN DE FACILITER LA MOBILITE**

4. 2006 : ANNEE EUROPEENNE DE LA MOBILITE DES TRAVAILLEURS

Les objectifs de l'Année européenne ont été triples:

- sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés aux droits des travailleurs en matière de libre circulation des personnes, aux opportunités qui existent en la matière et aux instruments mis en place pour les promouvoir
- développer l'échange de bonnes pratiques relatives aux expériences de mobilité
- renforcer le socle de connaissances (études, enquêtes) autour des flux de mobilité en Europe, des obstacles à la mobilité des travailleurs ainsi que des motivations qui poussent les travailleurs à entreprendre une période de mobilité dans un autre État membre.

Les activités

- Le lancement officiel de l'Année européenne a eu lieu les 20 et 21 février 2006 à Bruxelles. La conférence intitulée « Mobilité des travailleurs: un droit, une option, une opportunité? » s'est concentrée autour des questions de l'impact de la globalisation sur le marché européen du travail, les avantages d'une mobilité temporaire et l'augmentation de la transparence des qualifications à travers les frontières.
- À cette occasion, a été également lancée une plate-forme, qui permet à tout citoyen d'accéder directement à plus d'un million d'offres d'emploi dans 28 pays (Espace économique européen et Suisse). C'est un réseau qui dispose d'un portail consulté chaque mois par plus de 500 000 personnes.

EN CONCLUSION,

LES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE ET LA CREATION D'UN SYSTEME D'EQUIVALENCE DES QUALIFICATIONS FAVORISENT LA MOBILITE ET SONT DONC DES OUTILS DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE.

LES APPRENTISSAGES TOUT AU LONG DE LA VIE FAVORISENT LA MOBILITE DANS LES TERRITOIRES INTELLIGENTS.

*

* *